



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Didier PRAT  
Tél. : 04.71.63.85.42  
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 20 – EV/DP/NF - 211

Objet : Examen du projet  
de modification du SCOT.

**Monsieur Le Président  
Syndicat Mixte SCOT  
Haut Cantal Dordogne  
Hôtel de Ville  
Place Georges Pompidou  
15200 MAURIAC**

Aurillac, le 24 septembre 2020

Monsieur Le Président,

Par courrier reçu en date du 25 juin 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de SCOT Haut Cantal Dordogne.

Les communes du périmètre du SCOT sont incluses pour tout ou partie dans :

- l'aire géographique des AOP fromagères "Bleu d'Auvergne", "Cantal", "Fourme d'Ambert", "Saint Nectaire" et "Salers";
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau du Limousin", "Comté Tolosan", "Jambon d'Auvergne", "Jambon de Bayonne", "Porc d'Auvergne", "Porc du Limousin", "Saucisson sec / Saucisse sèche d'Auvergne", "Veau du Limousin" et "Volailles d'Auvergne".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale

Emmanuelle VERGNOL

**Copie : DDT 15**

INAO - Délégation Territoriale Auvergne Limousin  
Site d'Aurillac – Village d'Entreprises  
14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC  
TEL : 04 71 63 85 42 - www.inao.gouv.fr